Sommaire de la rétroaction du jury de pairs

Programme Équinoxe pour artistes autochtones
Date limite du 15 septembre 2025

Commentaires et données générales

- 20 demandes de subvention ont été évaluées par un jury de pairs multidisciplinaires formé d'artistes autochtones.
- Le jury a pu accorder 11 subventions dans le cadre de l'enveloppe budgétaire disponible pour ce concours (taux de réussite de 55,0 %).
- 4 demandes supplémentaires ont reçu le statut de « Mérite ». Ce statut indique que le jury souhaitait recommander le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
- Le jury a attribué le statut « Non recommandé » à 5 demandes. Ce résultat ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite; l'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque échéance regroupe un ensemble différent de demandes et un jury différent.
- Sur les 11 subventions octroyées, 3 bénéficiaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par discipline artistique, veuillez consulter le communiqué qui présente la distribution des résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande de subvention

- Le jury se réjouissait de voir un éventail de projets qui transmettent des formes d'art traditionnelles à la communauté, par exemple, par le biais de l'enseignement et d'ateliers. Le jury a encouragé les artistes qui proposent ces projets à préciser ce qui rend leur atelier unique, ou ce que la perspective que leur expérience artistique apporte aux participant.es de l'atelier.
- Pour les artistes en métiers d'art et en arts visuels, et plus particulièrement pour les artistes émergent.es dans ces disciplines, le jury a recommandé d'obtenir des photographies de qualité professionnelle de vos œuvres d'art comme exemple de travail. Les artistes peuvent se référer au programme de Développement de carrière –Professionnalisation et promotion d'artsnb pour obtenir du financement pour embaucher un.e photographe professionnel.le.
- Pour les artistes plus établi.es et dont le travail comprend beaucoup de collaborations, les membres du jury ont souhaité voir plus de lettres de recommandation et de documents facultatifs pour montrer l'impact de leur travail sur leur communauté et leur discipline artistique.

- Le jury a encouragé toutes les personnes candidates de continuer à postuler et à améliorer leurs compétences en matière de rédaction de demande de subvention. La plupart du temps, lorsqu'une demande ne reçoit pas de subvention, c'est parce que le jury a estimé que la demande ne contenait pas suffisamment de détails sur la vision de l'artiste, sur le projet proposé ou sur le plan de travail prévu pour réaliser le projet. Le jury a reconnu la valeur de tous les projets proposés et encourage les personnes candidates de continuer à chercher du soutien pour leurs projets.
- Le jury a encouragé les personnes candidates à communiquer avec le Chargé du rayonnement autochtone chez artsnb, Emilio Q. Bonnell (emilio@artsnb.ca), pour obtenir des conseils et du soutien lors de la préparation de leur demande.

Autres programmes d'artsnb susceptibles d'intéresser les personnes candidates qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme :

- Pour la création de nouvelles œuvres, veuillez vous référer au programme de Création d'artsnb.
- Pour des projets de recherche, des projets historiques ou des documentaires traitant d'autres artistes autochtones de la province, veuillez vous référer au programme de Documentation d'artsnb.
- Pour les artistes qui désirent mettre à jour leur portfolio avec des images ou des vidéos de qualité professionnelle de leurs œuvres, veuillez vous référer au programme de Développement de carrière – Développement professionnel d'artsnb.